

## COMMUNICATION AUX PARENTS

### SUITE AUX CONSEILS D'ECOLE EXTRAORDINAIRES DU 18 DECEMBRE 2017

Chers parents,

L'APE, en tant que facilitateur des relations entre les parents, la mairie et toutes les personnes qui travaillent auprès des enfants, tient à vous transmettre ce message, au nom des parents délégués et des membres du bureau de l'APE, et en soutien aux parents délégués maternelle en particulier.

Comme illustré plus loin, tous les parents impliqués dans l'APE, au sein du bureau, du comité des fêtes, ou comme parent délégué, consacrent du temps et de l'énergie, de manière bénévole, à des réunions pour la préparation des élections ou des sondages, pour des commissions en mairie, ou encore pour des manifestations pour lever des fonds, etc... C'est parfois lourd, parfois un plaisir, et toujours un investissement pour la collectivité. Nous le faisons car nous voulons soutenir nos écoles, et générer et entretenir de bonnes relations entre les parents, les écoles, et l'équipe de la mairie. Nous attendons, en retour, de la compréhension et du respect dans les échanges. Nous sommes là pour vous, et nous comptons sur vous pour être positifs et constructifs, surtout dans les discussions tendues comme celle concernant les rythmes scolaires.

L'APE souhaite également vous informer sur les différentes étapes du processus qui s'est conclu par le vote en conseil d'école le lundi 18 décembre 2017, et apporter une réponse aux interrogations qui ont suivi la communication de Mme MAZET, Directrice de l'Ecole Maternelle, concernant le vote des délégués de maternelle.

La réflexion de cet automne sur les rythmes scolaires a commencé par une réunion de comité de pilotage à la mairie le 9 novembre, rassemblant des enseignants et des personnes de la mairie, ainsi qu'un grand nombre de délégués. Le 16 novembre, une réunion de comité de pilotage restreint a été tenue entre 4 délégués (3 Petites Maisons et 1 Pinet) ainsi que Mme CONRY et Mme DEL GOBBO (mairie) afin d'élaborer la communication qui accompagnerait le sondage auprès des parents. Une réunion publique d'information a été organisée par la mairie le 30 novembre, à laquelle une vingtaine de parents ont participé. Le sondage auprès des parents a été organisé du 1<sup>er</sup> au 10 décembre inclus.

#### **Résultats de la consultation des parents, commune aux 3 écoles publiques de la commune :**

**273 avis exprimés sur 406 foyers soit 67% de participation**  
**52 % pour 4 jours et 48 % pour 4,5 jours**

Nous avons connu des difficultés techniques dans le fonctionnement de ce sondage, et les résultats ne nous ont pas permis d'en faire une analyse par école. Nous sommes également désolés que certains parents n'aient pas pu s'exprimer.

Vous trouverez des informations sur le rôle de parent délégué sur le site de l'Education Nationale <http://www.education.gouv.fr/>

En synthèse, les parents d'élèves élus au conseil d'école ou au conseil d'administration d'un établissement du second degré sont membres à part entière de ces instances participatives : ils y ont voix délibérative et représentent l'ensemble des parents.

**C'est à ce titre que vos délégués se sont mobilisés massivement (15 sur 15) lors du vote en conseil d'école extraordinaire de lundi 18 décembre, afin d'être aussi représentatifs que possible.**

Les résultats du sondage ont conduit les parents délégués d'élémentaire à répartir, en concertation, leurs 10 voix de manière égale entre les 2 choix possibles, soit 5 pour 4 jours et 5 pour 4.5 jours.

Les délégués de maternelle, disposant de 5 voix, ont choisi en concertation de voter comme suit :

- 2 voix représentant les parents ayant voté pour 4 jours
- 2 voix représentant les parents ayant voté pour 4,5 jours
- 1 voix conforme aux recommandations de l'Education Nationale, les analyses des chrono-biologistes et l'ensemble des éléments partagés en COPIL, soit 4,5 jours

Comme vous le savez, la 5<sup>ème</sup> voix des délégués maternelle n'a pas modifié l'issue des résultats, puisque le conseil d'école de maternelle dans sa globalité a voté pour le retour à la semaine de 4 jours, tout comme le conseil d'école de l'élémentaire.

#### **Résultats des votes des 3 conseils d'école :**

	4,5 jours	4 jours
Ecole Pinet	12	3
Ecole élémentaire PM	11	14
Ecole maternelle PM	6	8
Total des voix	29	25
Résultats par conseil	1	2

#### **Décision du conseil municipal du 20/12/2017 :**

Le conseil municipal a décidé de proposer un rythme à 4,5 jours pour l'école de Pinet et un rythme de 4 jours pour les deux écoles des Petites Maisons.

Cette décision sera soumise à l'inspection d'académie (DASEN) début février pour un retour courant mars 2018.

En cas de désaccord de la DASEN, le conseil municipal sera amené à délibérer de nouveau.

Comme tout débat démocratique, nous comprenons et acceptons que chacun puisse avoir une opinion, mais regrettons le fait que Mme MAZET n'ait pas échangé avec les délégués avant de partager son opinion avec tous les parents.

Enfin, dans l'intérêt constant de tous les enfants, sachez que nous demandons un rendez-vous avec Mme MAZET afin de préserver la qualité des relations construites depuis plusieurs années entre l'APE, les parents, les écoles et la mairie. Nous vous tiendrons informés de la suite.

Nous nous excusons pour le délai de réponse : il nous a paru important de ne pas réagir à chaud.

Nous restons ouverts à toutes vos propositions concrètes d'amélioration via notre site et espérons vos réactions nombreuses et constructives. Nous vous rappelons que l'adresse du bureau de l'APE est réservée à la gestion administrative de l'association, et que les questions aux délégués peuvent être envoyées aux adresses suivantes :

[delegues.maternelle@apepm.fr](mailto:delegues.maternelle@apepm.fr) ou [delegues.elementaire@apepm.fr](mailto:delegues.elementaire@apepm.fr)

Nous remercions les parents délégués de l'école de Pinet qui nous ont témoigné leur soutien.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

L'APE et toute l'équipe des parents délégués élus